



EXPOSITION CANINE NATIONALE

avec attribution du CACS de la SCC



CENTRALE
CANINE

VALLÈRES (Tours)



Dimanche 17 mai 2026



Exposition extérieure - salle de réception
34 rue de la Haute Salle - 37190 VALLÈRES

Buvette et restauration
dans l'enceinte de l'exposition

Concours Jeune Présentateur

(inscription sur place ou lors de l'engagement de votre chien : 9 €)

Catégorie : de 6 à 10 ans et de 11 à 17 ans

ENGAGEMENT EN LIGNE avec paiement sécurisé :
<https://www.cedia.fr>

Confirmations seules : samedi 16 mai de 14h30 à 17h30

Renseignements : Arlette JAFFRÉ ☎ 06 19 99 31 20

ATTENTION
Exposition sans cages.

2 DATES DE CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
LE 24 AVRIL (cachet de la poste faisant foi)
ET LE 2 MAI (date de réception)
Augmentation des prix entre ces deux dates.

Certificat de vaccination antirabique obligatoire
pour les chiens de 2e catégorie ou venant de l'étranger

Groupe 01	17/05/2026
Berger américain miniature, Berger australien, Berger de Beauce, Berger de Picardie, Bergers allemands, Bergers de Brie, Berger de Bergame, Berger des Abruzzes et de Maremme, Komondor, Kuvasz, Berger polonais de plaine- Nizinny, Berger polonais de Podhale - Tatras, Berger de russie méridionale, Bergers des Pyrénées, Chien de berger de Majorque, Bobtail, Bouvier d'Australie, Chien loup de Saarloos, Chien-loup tchécoslovaque, Kelpie australien, Mudi, Puli, Pumi, Schapendoes, Welsh Corgis	KERFRIDEN Jean
Berger blanc suisse ^{spé} , Berger des Shetland, Bergers hollandais, Border Collie, Bouvier des Ardennes, Bouvier des Flandres, Chiens de berger belge, Colley barbu, Schipperke, <i>Races non citées</i>	ROSER Solange
Groupe 02	17/05/2026
Bouvier bernois, Boxer, Bulldog anglais, Bulldog Continental, Bullmastiff, Cane Corso, Chien de berger Kangal, Chien de Montagne de l'Atlas, Dobermann, Dogue argentin, Dogue de Bordeaux, Dogues allemands, Hovawart, Landseer, Léonberg, Mastiff, Rottweiler, Saint Bernard, Shar Pei, Terre Neuve, <i>Races non citées</i>	CLASS Anne-Marie
Groupe 03	17/05/2026
Biewer Terrier, Border Terriers, Bull Terriers, Norwich et Norfolk Terrier, Silky Terrier, Terrier australien, Terrier brésilien, Terrier du Yorkshire, Lakeland Terrier, Terrier de Manchester, Sealyham Terrier, Toy Terrier Airedale, Bedlington Terrier, Fox-Terriers, Russell Terriers, Staffordshire américain, Terrier de chasse allemand, <i>Races non citées</i>	DEWAELE Patrick DUPOUY Sylvie
Groupe 04	17/05/2026
Teckels	DUPOUY Sylvie
Groupe 05	17/05/2026
Akita, Akita américain, Bangkaew de Thaïlande, Chien de Canaan, Jindo coréen, Chow Chow, Cirneco de l'Etna, Podenco ibicenco à poil dur, Podenco ibicenco à poil court, Podengos, Hokkaido, Kai, Kishu Basenji, Chiens nus du Mexique et du Pérou, Eurasier, Husky Sibérien, Malamute de l'Alaska, Samoyède, Spitz allemands, Shiba inu, Spitz italien, <i>Races non citées</i>	DEWAELE Patrick ROSER Solange
Groupe 06	17/05/2026
Basset artésien normand, Basset Hound, Chien de Saint Hubert, Bruno du Jura, Poitevin, <i>Races non citées</i>	FABRE Marie-Annick
Groupe 07	17/05/2026
Braques de Weimar ^{spé} , Epagneul français ^{spé} , <i>Races non citées</i>	ROULLEAU Roger
Groupe 08	17/05/2026
Golden, Labrador, Retrievers, <i>Races non citées</i>	CITERNE Jean-Paul
Groupe 09	17/05/2026
Carlins, Cavalier king charles spaniel blenheim, Cavalier king charles spaniel ruby - noir & feu, Cavalier king charles spaniel tricolore, Pékinois, Griffon belge, Petit brabançon, <i>Races non citées</i>	DEWAELE Patrick
Bichon maltais, Bichon havanais, Bichon à poil frise, Bouledogues français, Chiens chinois à crête, Chiens du Tibet, Chihuahuas, Coton de Tuléar, Petit chien lion, Ratier de Prague	QUERE VAUCONSANT Caroline
Groupe 10	17/05/2026
Barzoï, Greyhound, Lévrier écossais, Lévrier hongrois, Lévrier irlandais, Petit lévrier italien, <i>Races non citées</i>	MAGRE Christian

* La liste des juges et la répartition des races peuvent être modifiées selon le nombre des engagements et la disponibilité des juges



ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE CENTRE - VAL DE LOIRE

Affiliée à la Centrale Canine - Reconnue d'utilité publique

Cadre réservé

DEMANDE D'ENGAGEMENT • VALLÈRES (TOURS) 2026

Remplissez soigneusement cette feuille, et envoyez-la immédiatement à :
CÉDIA - EXPOSITION DE VALLÈRES - 8 RUE DE WOLFISHEIM - 67201 ECKBOLSHEIM
 EN JOIGNANT LE MONTANT DE VOTRE ENGAGEMENT PAR CHÈQUE AU NOM DE L'ACTCVL

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° de Tatouage : _____ N° LO : _____
 ou identification transpondeur

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers Allemand, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Petit Chien Russe, Berger Blanc Suisse.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
--	--	---	---	--

Né le : _____ / _____ / _____ Sexe: Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur: M. Mme Mlle _____
 (propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire: M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél. : _____ Port. : _____ Fax : _____

Mail : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
 Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Paire Couple Meute CONFIRMATION Ne concourant pas

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant au même propriétaire.

Tarifs	1 ^{re} clôture 24 avril	2 ^e clôture 2 mai	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	41 €	46 €
2 ^e et 3 ^e chiens (chacun)	35 €	41 €
4 ^e chien et suivants (chacun)	35 €	41 €
Puppy, Baby, Vétéran.....	29 €	35 €
Ne concourant pas (4 mois minimum LOF obligatoire).....	15 €	
Meute (dont 6 chiens en individuelle).....	64 €	
Chien suivant de la meute	21 €	
Jeune Présentateur	9 €	
Paire, Couple, Lot d'Affixe, Lot de Reproducteur (chacun).....	9 €	
Entrée gratuite		
		Sous-Total
Réduction de 10% aux membres de l'ACTCVL à jour de leur cotisation de l'année en cours		
indiquer le n° de carte		Sous-Total
Confirmation seule (sans présentation à l'exposition - voir au verso)		37 €
		Total

Dates de clôture des engagements :
24 avril (cachet de la Poste faisant foi)
et 2 mai (date de réception)

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Le règlement de vos engagements
- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2^e catégorie
- Les photocopies des justificatifs pour l'engagement en classe Champion et Travail

Aucun engagement ne sera remboursé
Votre carte vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
 J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance (<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>).
 En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
 Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
 En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la C.C.
 Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.
 L'ACTCVL sera amené à photographier ou filmer la manifestation. Les images seront susceptibles d'être utilisées dans un but associatif.
 L'ACTCVL se réserve la possibilité d'utiliser les coordonnées des participants à la manifestation pour les contacts habituels administratifs et de promotion, dans un cadre associatif. Les fichiers ne sont jamais cédés à des tiers pour utilisation commerciale.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 00.

Fait à _____

le _____ Signature du propriétaire :

Ci-joint règlement des engagements ci-dessus désignés par :

mandat - chèque - CCP

Libellés à l'ordre de l'A.C.T.C.V.L.

Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé.

ATTENTION: Règlement chèques postaux ou bancaires à l'ordre de l'A.C.T.C.V.L.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA LE 17 MAI 2026

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 00. Les jugements commenceront à 9 h 00 précises.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17 h 30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures après versement d'une caution de 10 €.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRÉSENTATION - Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner la motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ;
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monochromes, cryptochromes ou atteints de malformations, - des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants). **ANNULLATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

l'âge est calculé au jour du jugement

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Pour ces 2 classes le juge formule une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles donnent lieu à un classement sous réserve de l'obtention du qualificatif Très prometteur et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur de sa classe » de race, du groupe, du jour...

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

• AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE PRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la ACRC Touraine par chèque bancaire ou postal.

Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement (voir adresse au recto) avant la date de clôture par mandat-lettre, chèque bancaire ou chèque postal. Pour les exposants étrangers : mandat international exclusivement. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1^{re} clôture : fixée au 10 avril 2020.
- 2^e clôture : fixée au 25 avril 2020 (avec majoration des tarifs)

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite.
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1ers Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif « Excellent » dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Cl. Champion ayant reçu le qualificatif « Excellent » et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif « Excellent ».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS (voir encart caudectomie et otectomie)

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : 12 mois sauf

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet,

Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et

Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais,

Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-

Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart,

Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Benois, Presa Canario, Dogue

Marjorquin, Fila de Saint Miguel, Tosa, Cao de Gado Transmontano,

Broholmer _____ 15 mois

Gr 3 Staffordshire Américain _____ 15 mois

Gr 4 : Teckel _____ 15 mois

Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario,

Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède,

Akita Inu, Aquita Américain, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois

Gr 6 : Rhodesian Ridgback, Dalmatien _____ 15 mois

Gr 8 : Retrievers _____ 15 mois

Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo,

Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

Race non reconnue FCI _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 77 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourrait être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) Les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récupéré municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Otectomy: les chiens aux oreilles coupées, nés après le 1er juin 2019, qu'ils soient français ou étrangers ne seront plus confirmables et ne pourront plus être présentés en exposition. Cette circulaire s'appliquera à toutes les races concernées par la taille des oreilles. Pour les Dobermanns, cette mesure annule et remplace la circulaire du 8 mars 2019.

Caudectomie: pour les races Rottweiler, Cane Corso, Boxer, Dobermann et Schnauzer, interdiction de confirmation et de participation aux expositions canines pour les chiens nés après le 1er janvier 2020

POUR LES ENGAGEMENTS :

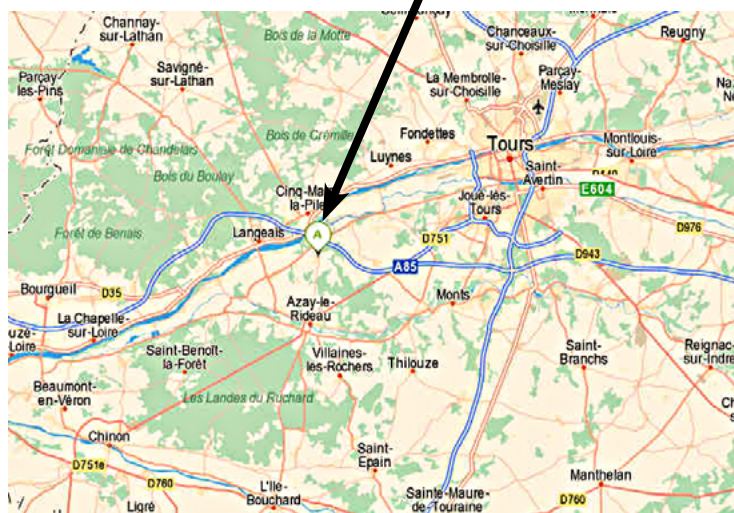
- En classe Champion, joindre **obligatoirement** la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements

- En classe Travail, joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement ou au plus tard à la clôture des engagements, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.



PLAN D'ACCÈS À L'EXPOSITION



Coordonnées GPS : N 47° 18 28.591 - E 0° 28 0.325

JOINDRE OBLIGATOIREMENT (sous peine de voir votre engagement refusé):

- une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux appartenant à la 2^e catégorie (modèle CERFA 50.4272 ou 50.4273 selon le département d'origine),
- Votre règlement par tout moyen à votre convenance (chèque libellé à l'ordre de l'A.C.T.C.V.L.).

Vous recevrez les confirmations de vos engagements et les documents pour entrer huit jours avant l'exposition

CONCERNANT LA CAUDECTOMIE, L'OTECTOMIE, AINSI QUE LES OBLIGATIONS SANITAIRES S'IMPOSANT AUX CHIENS DE 2^e CATEGORIE, VEUILLEZ CONSULTER LE REGLEMENT SUR LE SITE DE LA SCC



A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA CONFIRMATION SEULE du samedi 16 Mai 2026 à VALLÈRES (rue de la Haute Salle - 37190 Vallères)

et à adresser à Mme Arlette JAFFRÉ - 31, Avenue du 14 Juillet - 37360 SONZAY

Race _____ Sexe _____

Tatouage français : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
ou transpondeur

Nom du chien : _____

Nom du propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Mail : _____ Port : _____ Tél. : _____

**Tarif de l'engagement : 37 € à l'ordre de l'A.C.T.C.V.L.
Joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour l'envoi de votre carte d'entrée**